

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: 975 Europlan Special (dr)**

· **Code du produit: 97531**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Masse d'égélation auto-lissante

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Forbo Eurocol Nederland B.V.

Industrieweg 1-2

NL-1521 NA Wormerveer Pays-Bas

Tel. +31 75 6271600 - Fax +31 75 6283564

E-mailadresse: info.eurocol@forbo.com

Website: www.eurocol.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

En cas d'urgence, veuillez contacter le Centre National Anti-poison au numéro de téléphone suivant: 31-(0)30-2748888 (Ce numéro est uniquement accessible au médecin traitant le patient et seulement en cas d'empoisonnement accidentel).

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

Nom du produit: 975 Europlan Special (dr)

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement *Danger*

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, clinker

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P404 Stocker dans un récipient fermé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de ciment et d'autres adjuvants.

Composants dangereux:

CAS: 65997-15-1

ciment Portland, clinker

>1-5%

EINECS: 266-043-4

Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317;

RTECS: VV 8770000

STOT SE 3, H335

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

Nom du produit: 975 Europlan Special (dr)

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer soigneusement la bouche et boire beaucoup d'eau, consulter directement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin:**
Le produit présente une réaction alcaline dans un environnement humide.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *Pas d'application*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Autres indications**
Le produit proprement dit ne brûle pas. Un mélange alcalin apparaît après humidification.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Dégagement de poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Recueillir par moyen mécanique.*
- **6.4 Référence à d'autres sections**
*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Bien ventiler la pièce et éviter de faire de la poussière. Ne pas inhaler de poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Entreposer au frais et au sec, dans un emballage fermé.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

Nom du produit: 975 Europlan Special (dr)

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler la poussière.

· **Protection respiratoire:**

Si par certaines circonstances, le taux de poussière dans l'air dépasse le seuil de concentration maximale admissible de 10 mg/m³, il convient de se protéger les voies respiratoires à l'aide d'une protection respiratoire de classe P2.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc chloroprène ou butylcaoutchouc

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

Nom du produit: **975 Europlan Special (dr)**

(suite de la page 4)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité à 20 °C: 1,2 g/cm³

· Densité relative. Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non applicable.

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Peu soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

Teneur en substances solides: 100,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

Nom du produit: **975 Europlan Special (dr)**

(suite de la page 5)

- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** *Irrite la peau et les muqueuses.*
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Tout contact du produit avec le peau peut entraîner une irritation et à plus long terme provoquer une dermatite. Ces effets sont imputables à l'alcalinité du produit dans l'eau et à la détérioration mécanique de la peau par le produit.
En poudre, le produit irrite les voies respiratoires et peut, en cas d'exposition prolongée ou répétée au-dessus du seuil de concentration maximale admissible, provoquer des inflammations du nez ou des voies respiratoires.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

Nom du produit: **975 Europlan Special (dr)**

(suite de la page 6)

· **Produit de nettoyage recommandé:** *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	<i>néant</i>
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	<i>Non</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Non applicable.</i>
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	<i>Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** *Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.*
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
- Aucun des composants n'est compris.*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H315 Provoque une irritation cutanée.*
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 2

Révision: 29.07.2015

Nom du produit: 975 Europlan Special (dr)

(suite de la page 7)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.· **Contact:** Ing. T.W. Breeuwer· **Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1**Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3*· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR